

NON À LA RÉGRESSION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION !

Projet de Loi de Finances 2026 : un recul historique du droit à la formation...

Vous le saviez ? Le Gouvernement prévoit :

Un reste à charge de 150 € pour TOUTES les formations CPF, même pour les plus précaires !

- **Des plafonds baissés :**

-  1500 € pour la plupart des certifications complémentaires (langues, numérique...)
-  1600 € tous les 5 ans pour un bilan de compétences (au lieu de tous les 2 ans auparavant)
-  900 € pour le permis de conduire avec obligation de cofinancement pour les salarié-es

- **Accès complexifié**, démarches rallongées

- **Fin de la formation universelle pour tous** : seuls ceux qui peuvent payer pourront se former !

Ce qui est en jeu :

- Le droit de se former librement et tout au long de la vie ;
- La possibilité de changer de métier, d'évoluer, de sécuriser son emploi ;
- L'égalité d'accès à la formation pour rendre effectives les reconversions professionnelles.

Salariés, précaires, jeunes, en reconversion : qui pourra encore se former demain ?

POURQUOI LA FNME-CGT DIT NON ?

1 La formation professionnelle doit rester un DROIT UNIVERSEL

Le CPF a été créé pour garantir à tous l'accès à la formation, sans discrimination financière.

2 Les plafonds et restes à charge aggravent les INÉGALITÉS

Beaucoup devront renoncer, faute de moyens, alors que la formation est essentielle dans un monde du travail en constante mutation.

3 Le transfert aux individus d'une part croissante du financement est inacceptable

Ce sont les entreprises et l'ensemble de la collectivité qui doivent garantir ce droit, pas les seuls salarié-es.

NOUS REVENDIQUONS :

-  La suppression immédiate du reste à charge
-  Le retour à un financement mutualisé et solidaire de la formation professionnelle
-  Le maintien des plafonds actuels pour garantir de vraies opportunités de formation
-  Un contrôles accrus contre les fraudes MAIS accès simplifié pour tous
-  Un CPF effectif, ouvert et accessible pour toutes et tous

EXIGEONS LE RETRAIT DE CES MESURES INJUSTES !

MOBILISEZ-VOUS AVEC LA FNME CGT POUR DÉFENDRE VOS DROITS

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N